



FOIRE AUX QUESTIONS :

«Pour rendre un culte authentique à Dieu, les sociétés ont-elles un devoir particulier ? »

(5^{ème} partie d'une suite d'étude sur les Dix commandements)

Le premier commandement « *Un seul Dieu tu adoreras* », engage tout homme à rendre un culte authentique à Dieu, ce culte étant parfaitement déterminé par l'Eglise Catholique.

Rendre possible le culte

Plus généralement, ce commandement incite toute société à rendre possible ce culte authentique : l'homme ne doit pas être empêché d'agir selon sa conscience. Si cela ne perturbe pas le bien commun, c'est un droit fondamental de la personne.

On peut légitimement se demander si un tel droit est bien respecté en France quand par exemple des chrétiens prient calmement devant les avortoirs et sont repoussés par les forces publiques. Cela signifie que les catholiques sont interdits de prier, même discrètement, dans certaines rues...

Nous avons à nous battre pour faire respecter notre droit d'agir selon notre conscience. La société doit permettre le culte catholique mais en réalité, ce n'est pas encore suffisant.

Favoriser le culte

En effet, le rôle de toute société est avant tout de permettre à chacun de ses membres de réaliser sa vocation. Or, toute vocation s'inscrit dans l'Unique Vérité qui est Dieu. La société se doit donc de valoriser et favoriser l'Eglise Catholique voulue par Dieu pour Le faire connaître aux hommes.

La vraie laïcité voulue par l'Eglise défend la souveraine autonomie de l'Etat dans les affaires séculières. *Par exemple, la levée des impôts et sa répartition ne doit pas dépendre de l'Eglise, mais doit permettre l'extension du règne de Dieu : favoriser les familles, l'éducation, etc.*

Cette laïcité vraie s'oppose au laïcisme de l'état français qui n'a de cesse de propager une conception athée de la vie et qui réduit au mieux l'Eglise au rang d'une association de foot ou de musique !

Le meilleur bien, à savoir Dieu, est donc relégué au profit de biens secondaires tels que la santé, le prestige, l'assouvissement des passions. Or, de tels biens ne pourront jamais conduire à l'épanouissement plénier des citoyens. Cela explique la forme de désespoir qui caractérise nos sociétés occidentales.

Devoir du catholique

Le catholique doit travailler de tout son cœur à l'avènement d'une société qui œuvre pour la Vérité qui est le Christ. Il doit témoigner d'une foi vivante et sûre, justement, sans crainte de défendre sa joie d'appartenir à l'Eglise, comme le Christ le faisait pendant sa vie publique. Il est important que les chrétiens s'engagent en politique et dans les médias.

Liberté religieuse

Une société qui aura pour but de faire croître le Corps Mystique du Christ qu'est l'Eglise, n'agira qu'en cohérence avec le Christ. Celui-ci incite, mais ne contraint jamais : il agit autant avec autorité qu'avec amour, patience et prudence envers ceux qui se trouvent dans l'erreur, car l'essence de la dignité humaine se trouve dans la liberté de choisir le bien.

Par définition, la foi est libre et personne ne peut être contraint de croire. Une société juste doit tout faire pour favoriser l'accès à la Vérité et faciliter le travail de la grâce. Mais finalement, chaque individu est libre d'y répondre.

Sainte Bernadette disait dans un autre contexte : « Je suis chargée de vous le dire, pas de vous le faire croire. »

C'est pourquoi, dans la mesure où elles ne perturbent pas le bien commun et l'ordre public et ne s'opposent pas à la loi naturelle, les autres religions et les autres modes de pensées seront toujours respectés dans une société qui s'appuie sur la Vérité qu'est le Christ.

Ainsi par exemple, une religion qui promeut la polygamie, l'inégalité entre les hommes et les femmes, et la lutte armée contre ceux qui n'adhèrent pas, ne devra pas être soutenue par la société.

La démagogie et la recherche de voix électorales ne doivent pas prendre le pas sur le bon sens.
✠ *Examinons-nous sur nos engagements politiques et sociaux. Un chrétien doit être un citoyen actif. Demandons au Saint Esprit de nous éclairer en cela.*

*Sœur Bénédicte de la Visitation
Petite Sœur de la Consolation du Sacré CŒUR et de la SAINTE FACE*